

Rapport annuel 2025

Groupe spécialisé cat. A (moniteurs/monitrices de conduite moto)

L'année 2025 a donné un nouvel élan à la formation à la conduite de motocycles. Avec l'approbation du règlement d'examen, la formation directe au métier de moniteur de conduite de motocycles code 204 et le lancement du groupe de travail OFROU, des jalons importants ont été posés pour une formation moderne, de haute qualité et axée sur la pratique.

Après une longue période sans développements majeurs, l'année sous revue a été marquée par une reprise sensible de l'activité dans les domaines clés de la formation à la conduite de motocycles.

L'approbation du nouveau règlement d'examen constitue une étape importante. Celui-ci apporte une innovation majeure : à l'avenir, il sera possible de suivre directement la formation de moniteur de moto avec le code 204, sans devoir passer au préalable par la catégorie B avec le code 201.

On espère ainsi que davantage de véritables passionnés de moto opteront pour cette formation importante pour la sécurité routière. L'objectif doit être de mettre l'accent sur la qualité de la formation et la passion pour la moto, et non pas en premier lieu sur les intérêts commerciaux ou la simple vente de cours IPB.

La formation à la conduite d'une moto doit être modernisée

Une autre mesure importante a été prise par l'Office fédéral des routes (OFROU) :

Le groupe de travail « Formation à la conduite d'une moto et mesures » a commencé ses travaux. Il se concentre en particulier sur les réglementations applicables aux jeunes de 16 ans et aux jeunes de 18 ans de la catégorie A35 sans permis A1 préalable.

L-drive Suisse est représenté dans ce groupe de travail par André Etter et Jürg Stalder. Il est réjouissant de constater qu'une culture de discussion et de dialogue très constructive règne au sein de ce comité, ce qui crée une base solide pour des solutions viables.

Un comité élargi est prévu pour le troisième trimestre 2026 afin de recueillir les avis des praticiens. Le groupe d'experts « Motos » préparera à l'avance une prise de position et des questions centrales afin de préparer le contenu de la discussion.

Systemes d'aide à la conduite en théorie et en pratique Catégorie A

Depuis le 1er juillet 2025, l'examen théorique de base comporte davantage de questions sur les systèmes d'aide à la conduite et d'automatisation. Parallèlement, les motos équipées de

systèmes d'aide à la conduite modernes tels que l'ABS, le contrôle de traction, l'ABS en virage, les modes de conduite ou les limiteurs de vitesse font de plus en plus partie de la formation pratique.

À l'instar du manuel de la catégorie B, le manuel de la catégorie A a donc été révisé au printemps 2025 et complété par des contenus pertinents sur les systèmes d'aide à la conduite. Les moniteurs d'auto-école disposent ainsi d'une base didactique importante pour la catégorie A afin d'intégrer ces technologies de manière compétente et uniforme dans la formation.

Avec nos meilleurs vœux pour la saison moto 2026

Pour conclure, nous souhaitons à tous une saison moto sans accident et espérons que les défis à venir pourront être relevés avec joie et engagement.

L-drive Schweiz | Suisse | Svizzera

Jürg Stalder,
Président du groupe spécialisé cat. A (moniteurs/monitrices de conduite moto)